Les électeurs ne s'étant pas présentés en nombre suffisant au scrutin, il sera procédé à un second tour le mardi 30 décembre, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation. La majorité relative suffira pour rendre les élections valables.

Chronique religieuse. — Jeudi prochain, jour de Noël, l'église de Saint-Martin, la première messe sera célébrée à quatre heures et demie du matin. A trois heures de l'après-midi, salut solennel précédé d'un sermon par le R. P. Baudoin. A tous les offices de la journée on fera une quête pour le denier de Saint-Pierre.

Le Choral Nadaud. — Dimanche, le *Choral Nadaud* a donné une audition, à l'église Notre-Dame, pendant la messe de 11 heures 1/2. L'interprétation a été excellente, et telle qu'on devait l'attendre d'une pareille phalange artistique. Les fidèles, qui se pressaient dans la basilique, ont surtout remarqué le *Kyrie*, œuvre de M. Victor Delannoy et le *Sanctus* de M. Koszul, quatuor chanté avec une rare perfection par MM. Minssart, Dumoulin, Hache et Desbarbieux; ce dernier morceau comportait un accompagnement de chœur, qui a produit un très bel effet.

Rappelons que, dimanche prochain, cette société musicale offrira à ses membres honoraires un concert, qui promet d'avoir un légitime succès. Cette soirée aura lieu à l'Hippodrome. Nous en publierons prochainement le programme.

Une lugubre découverte. — Lundi, à sept heures et démie du matin, deux ouvriers, MM. Louis Devertet et Charles Devlignerre, ont retiré du canal, près du pont du Beau-Chêne, un cadavre qui a été reconnu pour être celui d'un jeune homme de 23 ans, nommé Auguste Dubus, et demeurant en dernier lieu à Tourcoing, rue de la Martière.

Ce jeune homme, qui travaillait chez M. Christory fils, était disparu du domicile paternel depuis le 22 novembre; dans l'une de ses poches, se trouvait son livret d'ouvrier. On ne sait si on doit attribuer cette mort à un suicide ou à un accident. Le corps ne porte aucune trace de blessures ainsi qu'il résulte de la déclaration de M. le docteur Bayart, médecin-légiste, qui l'a visité à la morgue de l'Hôtel-Dieu où il a été transporté. On suppose que Dubus est tombé à l'eau à la suite d'un faux pas. M. le commissaire du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Accident. — On repeint en ce moment la façade de l'Hôtel-de Ville qui donne sur la cour de l'Hôtel des pompiers. Mardi après-midi, à 4 heures, un ouvrier employé à ces travaux était occupé à nettoyer les carreaux des fenêtres du premier étage. Par suite d'un faux mouvement, il est tombé de l'échafaudage sur lequel il se trouvait et qui était à une hauteur de 5 mètres au-dessus du sol.

Quand on l'a relevé, il avait la figure ensanglantée, et se plaignait de vives douleurs aux reins. M. le docteur Godefroy l'a fait transporter immédiatement à l'Hôtel-Dieu. Il a une large plaie au visage et on craint des lésions internes.

La victime de cet accident se nomme Stanislas Jacobs et loge à l'estaminet du *Bombardon*, rue Pollart.

Un consommateur dangereux. — Lundi soir, à 8 heures, un certain Guidez, demeurant rue de l'Epeule, entra dans l'estaminet *à l'Abondance*, rue de Mouveaux. Au bout de quelques instants, il se prit de querelle avec la cabaretière, s'élança sur elle, la saisit à la gorge, la renversa sur le plancher et la frappa violemment. Les consommateurs présents témoignèrent leur indignation et voulurent intervenir; mais Guidez, démontant un volet de la maison, menaça de les rouer de coups.

Le jeune fils de la cabaretière alla aussitôt chercher l'agent Clignan, de service au coin de la rue de l'Alouette. Quand celui-ci arriva, Guidez était parti. L'agent se mit à sa poursuite et le rejoignit dans le chemin de la Maquellerie; mais il fut bientôt entouré par une trentaine d'individus qui, tous, prirent parti pour Guidez. En présence de cette attitude, l'agent Clignan se contenta d'inviter Guidez à regagner son domicile et s'éloigna.

Peu de temps après, on l'avertit que Guidez se disposait à rentrer à l'estaminet de *l'Abondance* et à frapper de nouveau la cabaretière, à laquelle il a voué une haine implacable.

Clignan, accompagné d'un autre agent, se rendit à l'estaminet, mais le reste de la soirée s'est passé tranquillement.

Arrestation. — Marie Hennette, ménagère, rue du Tilleul, a été arrêtée pour infraction à un décret d'expulsion. On l'a conduite à Lille, à la disposition de M. le procureur de la République.

Une sotte plaisanterie. — Dans la nuit de lundi à mardi, des mauvais farceurs ont renversé, rue du Luxembourg, une baraque de pommes de terre frites, appartenant à un marchand nommé Mathon. On n'a rien dérobé; mais tout ce qui se trouvait à l'intérieur a été mis en pièces.

Hippodrome Roubaisien. — Le cirque continental donnera mardi soir une représentation extraordinaire au bénéfice des *clowns*; ces derniers feront naturellement les frais de la soirée, qui sera excessivement amusante.

Bibliographie. — Notre honorable concitoyen, M. Théodore Leuridan, le savant archiviste de Roubaix, vient de publier une brochure fort intéressante: *Le château de la Royère, à Néchin*. Cet ouvrage, malgré son cadre restreint, ajoute de précieux renseignements à notre histoire locale, car il traite d'un sujet qui appartient aux annales de l'ancienne seigneurie de Roubaix.

A Néchin, près de Tournai, on voit un antique château fort, dont les ruines sont extrêmement curieuses: jadis, c'était le siège de l'important fief de la Royère, et il est connu sous ce nom. Les seigneurs de Roubaix l'ont possédé à différentes reprises, et lorsqu'en 1793, les biens du maréchal de Soubise, marquis de Roubaix, furent confisqués comme domaines nationaux, le château de la Royère subit le même sort. Ses propriétaires, d'ailleurs, bien avant la Révolution, l'avaient laissé dans un état d'abandon et d'incurie regrettables; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, depuis quatre-vingts ans, surtout, il ne présente plus que des ruines.

La Royère était une forteresse capable de soutenir un siège en règle avant l'usage de l'artillerie. Ce qu'il en reste, ces tours rondes, ces murailles construites avec un art si achevé, cet appareil si parfait, ces ogives si gracieuses, nous en font suffisamment l'importance de ce « chastel » à l'époque des guerres féodales.

M. Leuridan nous donne d'abord l'historique de ce monument: il y a apporté cette exactitude et cette patience de recherches qui le distinguent. Il fait ensuite une description très minutieuse de ces magnifiques ruines, et sa plume semble évoquer à nos yeux l'image du passé. L'imagination se représente aisément La Royère au moyen-âge, alors que ses habitants étaient de brillants seigneurs, des dames étincelantes de beauté et de riches parures, de preux et fols damoiseaux.

L'auteur n'a négligé aucun détail, même les légendes qui jouent toujours un certain rôle dans l'histoire des châteaux forts. A cette brochure sont annexés des plans et des dessins dus à M. Alfred Richez, architecte, directeur des bâtiments communaux de Roubaix, et qui en facilitent la lecture.

M. Leuridan avoue n'avoir voulu rédiger que quelques notes prises à la hâte: il nous offre cependant une étude très complète et pleine d'intérêt. Tous ceux qui aiment les choses du vieux temps la liront avec plaisir.

G. C.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 24 décembre 1820. — L'établissement, à Roubaix, des frères de la doctrine chrétienne pour l'instruction des enfants pauvres, est projetée par délibération du conseil municipal, mais près de dix années s'écoulèrent entre le projet et son exécution, et ce ne fut que le 30 décembre 1828, que M. Boiwal Roussel, maire, procéda à la pose de la première pierre des bâtiments de leur première école, rue des Lignes, et le 4 mai 1830, qu'eut lieu l'installation des Frères. (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, tome IV, page 157.)

24 décembre 1856. — Don de mille francs, fait aux pauvres de Roubaix par M. Théodore Descat, député au corps législatif. (Archives de Roubaix Q. I. (b 1)

TOURCOING

Une arrestation arbitraire. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un nommé Verseyck, sujet belge, cocher depuis quelques semaines seulement chez M. Masurel, propriétaire à Mouveaux.

Cette mesure était le résultat d'une erreur de la justice qui avait cru voir en Verseyck l'auteur de nombreux détournements commis à Ichteghem (Belgique), au préjudice de l'administration des postes. M. Masurel a vainement affirmé l'honnêteté de Verseyck et assure qu'il était victime d'une fatale méprise; Verseyck a été détenu jusqu'à samedi soir, où on a appris que le vrai coupable, un sieur Knokart, venait d'être arrêté à Bruges.

Quand cette nouvelle a été connue, on s'est borné à prévenir le malheureux cocher qu'il était libre. Cette façon un peu leste de procéder à l'arrestation des gens vaut la peine d'être signalée!

Lundi soir, à six heures et demie, M. Louis Ghesquier, boulanger, descendait de cheval, route du Mont-à-Leux, à la porte de l'estaminet Duthoit, où il entra prendre une consommation.

Quand il sortit, le cheval avait disparu. Jusqu'à ce jour M. Louis Ghesquier n'en a pas eu de nouvelles. Le cheval a une robe alezan et est de petite taille.

LILLE

Mouvement administratif. — M. Boutet de Mouvel, conseiller de préfecture du Finistère est nommé conseiller de préfecture du Nord en remplacement de M. Delaporte, nommé à d'autres fonctions; M. Balet, avocat, nommé conseiller de préfecture du Nord, en remplacement de M. Arnaud de Pranef, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Pérand, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture du Finistère, en remplacement de M. Boutet de Mouvel, nommé dans le Nord. M. Buy, vice-président du conseil de préfecture de la Nièvre, est nommé conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Noël, précédemment nommé conseiller de préfecture de l'Eure. M. Morice, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Letailleur, précédemment nommé sous-préfet de Montreuil.

Les titres de l'emprunt. — La recette municipale effectue, en ce moment, l'échange des titres provisoires de l'emprunt de 24 millions contre les titres définitifs.

Cet échange devait avoir lieu au mois de septembre, et le dernier versement devait s'effectuer en même temps.

L'opération n'a pu avoir lieu à cette époque, comme l'a fait savoir, d'ailleurs, une note communiquée à la Presse. Les titres définitifs n'avaient pu être livrés en temps utile.

Patronage de Saint-Michel. — Une charmante soirée récréative était donnée lundi soir au patronage St-Michel.

Un jeune élève du Conservatoire, M. Paul Boidin, a joué avec une grande aisance deux ouvertures. Ce pianiste, presqu'un enfant, (il n'a que 13 ans) est déjà un musicien accompagnant à première vue et même sans partition.

MM. Dumoulin, Vermesse J. C. et H. E. prêtaient leur gracieux concours dans quelques saynètes, qu'ils ont dites avec beaucoup de goût.

Les honneurs de la soirée ont été pour le chansonnier Tourquennois, Jules Watteouw, rédacteur en chef du *Broutteux*. Tourcoing n'a plus rien à envier à Lille; il a aussi son Desrousseaux, Jules Watteouw dit avec une bonhomie charmante ses pastiches locales, qui ont excité un rire fou; c'est qu'il connaît à fond ses Tourquennois et qu'il dépeints de main de maître dans *l'Couloneux*, *l'Buresse*, *l'Petit Cho* et *l'Genèfe*. Il faut l'entendre dirant:

« Tchi qu'ch'est, qui n's'a po pourlètchi in buvant inne petite goutte de bon g'nèfe de Wambrechies? Matousse! que ch'est bon! tchan qui vude du tonneu.. tout frais, qui fait l'capelet!

» Seigneur de Di! l'sang d'min corps! y n'd'a qui dittent in avalant inne demi potée et in serrant leus ji s à forche qui font boinne chire. »

Toute la salle a éclaté et le chansonnier Tourquennois a dû céder aux applaudissements et redire son *Genèfe*.

La soirée a été terminée par *Brouillés depuis 24 heures*, vaudeville joyeusement enlevé par MM. Fourmy, Lomblez, Miquelle et Dumoulin.

Une touchante cérémonie aura lieu dimanche prochain, 28 décembre, dans la chapelle de l'école Saint-Joseph, à huit heures et demie. Le Révérend Père Pilon célébrera la messe de son jubilé sacerdotal.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 23 décembre

Présidence de M. Hedde

Une rentière de la rue des Postes, examinait avec grande attention les tableaux exposés à la vitrine de M. Fernandez, rue Nationale. Deux jeunes vauriens étaient aussi devant cette vitrine, mais, au lieu d'examiner les tableaux, ils essayaient un petit tour de vol à la tire. Pendant que l'un ouvrait le cabas que cette dame tenait à la main, l'autre enlevait un porte-monnaie contenant 60 francs 35 c. Les deux jeunes voleurs, tous deux âgés de 15 ans, sont condamnés: Edouard Desrousseaux à la détention jusqu'à l'âge de 20 ans et Joseph Kleinpoort à 3 mois de prison.

***

Viennent ensuite les condamnations pour fraude: Dumortier, un mois de prison et 500 fr. d'amende; Louis Dehay, Malfait et Elisabeth J.-B. Chaux, à un mois de prison et 500 fr. d'amende; Charles Masquelier, quinze jours de prison et 500 fr. d'amende.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 23 décembre 1884.

M. Simon, lieutenant-colonel de gendarmerie, président; M. Oudet, chef d'escadrons en retraite, commissaire du gouvernement.

***

Joseph Narcisse-Gaston Dumont, caporal au 33e régiment d'infanterie (contumax) reconnu coupable de vol d'une montre et d'une chaîne en argent à l'aide d'effraction dans une maison habitée, est condamné à dix ans de travaux forcés, à la dégradation militaire, et à cinq ans de surveillance.

***

Jules Bétrémieux, dragon de 2e classe au 9e régiment de dragons, reconnu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix et d'abus de confiance au préjudice d'un militaire est condamné à la peine de deux ans de prison. — Défenseur: Me Parmentier, avocat à Lille.

***

Clovis-Justinien-Joseph Dupent, 1er sapeur au 3e régiment du génie, reconnu coupable d'outrage par geste envers un supérieur en dehors du service, est condamné à un an de prison. — Défenseur: Me Beitel aîné, avocat à Lille.

***

Jean-François-Joseph Loock, soldat de 2e classe au 23e régiment d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, est condamné à deux ans de prison. — Défenseur: Me Parmentier, avocat à Lille.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, 21 décembre 1884,

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de recourir à votre journal pour solliciter de l'Administration municipale de Tourcoing l'établissement immédiat d'une bouche d'égout au milieu de la rue Motte.

Cette installation est d'autant plus nécessaire, d'autant plus urgente, qu'il n'y a là, comme moyens d'écoulement, que deux fils d'eau mal formés, ce qui, les jours de nettoyage, occasionne bien souvent de vives discussions entre les ménagères du quartier.

Plusieurs membres de la commission de la voirie qui parcourent presque quotidiennement la rue dont il s'agit, ne manqueront certainement pas de reconnaître l'exactitude de mes allégations et, par suite, d'appuyer ma demande auprès de leurs collègues.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien sincères et très respectueuses salutations.

Un lecteur.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

La proposition faite dernièrement au conseil par M. Paul Dazin, d'établir dans différents quartiers des distributions de médicaments aux indigents, aurait pour effet de leur éviter des démarches et des pertes de temps; et, s'il ne se rencontre pas de difficultés d'applications, ce sera certainement un grand bienfait pour les pauvres.

Dans le même ordre d'idées, je demande s'il n'y aurait pas moyen d'arranger les choses de façon à ce que les assistés du bureau de bienfaisance perdent moins de temps en allant chercher leur pain?...

Je connais un certain nombre de femmes assistées qui, toutes, me disent perdre deux heures au moins chaque fois qu'elles vont à la distribution, c'est beaucoup, c'est trop; car en admettant en moyenne 15 minutes de distance, cela fait pour aller et retour 30 minutes; mettons encore 30 minutes pour la distribution. Il semblerait qu'une heure devrait suffire. Pourquoi deux heures et plus? Les braves femmes s'amusent-elles en route? c'est bien possible, ou bien, serait-ce, comme elles le prétendent, qu'il faut attendre?

Je n'ai, en faisant cette question, aucune pensée de critique ou de blâme pour MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance au dévouement desquels je suis le premier à rendre hommage. S'ils pouvaient, toutefois, en étudiant la question, régler les choses de manière à abréger le temps *d'absence obligée* de la mère de famille laissant souvent à la maison de jeunes enfants non surveillés, ils rendraient un véritable service aux pauvres assistés.

Il suffit parfois d'attirer l'attention sur un point pour trouver le remède, et je serais heureux si ma lettre pouvait amener ce résultat.

Agréez, Monsieur le directeur, mes salutations empressées.

L. H. D.

Roubaix, 22 décembre 1884.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 19 décembre 1884

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire

La séance est ouverte à 7 h. 45.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents: MM. Julien Lagache, maire; Vinchon, Faidherbe, Pennel-Wattinne, P. Destombes, P. Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Hanckouck, G. Heyndrickx, A. Reboux, F. Ermoult, le docteur Derville, H. Buisine, Chéron, Fauvarque, G. Leclercq, H. Senneville, Rocle, L. Cordonnier, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, J. Cuvelier, Béghin-Bonnave, le docteur Carrette, Louage-Descamps, Orange, Emile Bass.

Absents: MM. Paul Dazin, indisposé, G. Legrand, Pierre Catteau, H. Sandevoir.

M. Alfred Reboux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 novembre.

M. le Maire. — Personne ne demande la parole sur le procès-verbal?

Le procès-verbal est adopté.

Rapports des commissions

Homologation de la réception définitive des travaux de construction d'une école maternelle, boulevard de Strasbourg. — Demande d'un crédit supplémentaire de 9 979 francs 21.

M. Auguste Dupire donne lecture du rapport suivant:

« Messieurs, le 30 avril dernier, nos prédécesseurs, MM. les membres de la commission des travaux, procédaient à la réception de l'école maternelle, boulevard de Strasbourg; ces travaux furent reçus avec entière satisfaction, sauf quelques parties de pavage qui laissaient à désirer dans la cour et sur le trottoir front au boulevard de Strasbourg. Cette réception ne pouvait donc être définitive qu'après l'achèvement complet; lesdits travaux furent terminés après plusieurs expertises.

» Nous, A. Dupire et G. Leclercq, désignés par vos 1re et 3e commissions, à effet de procéder à la réception définitive, nous nous sommes rendus à ladite école et avons reconnu que l'ensemble des travaux était satisfaisant. Mais nous avons constaté, ce qui explique en partie l'excédent de dépense, que les abris-promenoirs établis dans la cour étaient beaucoup trop luxueux pour une école.

» En examinant la récapitulation du métré des travaux, nous avons remarqué le prix excessif des fers à T, confondus avec les autres fers de construction et, comme eux, portés à 40 francs les 100 kil.; tout excessif que soit ce prix, nous sommes obligés de l'admettre, l'entrepreneur adjudicataire ayant traité sur cette base.

» Un crédit supplémentaire de 9,979 fr. 21 c. est nécessaire pour solder les travaux de construction; d'après M. le Directeur des bâtiments communaux, il se justifie par plusieurs raisons.

» Lors de la réaction du projet d'emprunt dans lequel était comprise la dépense de cette école, on négligea l'étude complète du projet; plus tard, M. Moreau, rapporteur, demanda que la hauteur et la forme des plafonds fussent semblables à celles de ceux qu'il avait fait exécuter à l'école rue de Soubise: l'agencement de ces plafonds à trois pans est cependant mauvais, dans ce sens qu'il produit trop d'écho, et, par cela même, fatigue considérablement le personnel enseignant. Cette modification seule donne un excédent de 1,200 francs.

» En conséquence, ces travaux étant terminés depuis longtemps, nous avons l'honneur de demander au Conseil de vouloir bien voter et faire inscrire, au budget de 1884, un crédit supplémentaire de 9,979 fr. 21 c.

M. Alfred Reboux — Messieurs, plusieurs entrepreneurs, ayant travaillé pour la ville, attendent toujours le règlement de leurs comptes, laissé en suspens par l'ancienne administration. Le groupe scolaire de la rue de Rome est livré à la ville depuis plus de vingt mois et l'entrepreneur général attend encore la vérification de ses comptes.

M. Pennel-Wattine, adjoint. — M. le directeur des bâtiments communaux s'en occupe.

M. Pierre Destombes, adjoint. — M. le directeur des bâtiments a promis de régler avant la fin de l'année tous les comptes en retard.

M. le docteur Carrette. — Messieurs, le rapport de M. Dupire est laconique: mais il n'en a pas moins une signification qui, à mes yeux, est très grave. M. Dupire reproche aux travaux exécutés au boulevard de Strasbourg d'être trop luxueux. Si c'était un fait isolé, j'aurais peu d'objections à faire, mais ce défaut n'est pas particulier à cette école. Nous le voyons reproduit à celle de la rue des Arts, dont l'ornementation est un véritable scandale. C'est une ornementation comme on n'en voit pas dans certaines maisons du boulevard.

Tout n'est pas, vraisemblablement, le fait de la direction seule; elle y a été poussée par ses prédécesseurs, mais cela n'en prouve pas moins chez elle une tendance fâcheuse. Nous avons à payer des ornements inutiles, et malheureusement d'aucuns disent d'un goût fort équivoque: ceci n'est pas de ma compétence.

Dans un paragraphe du rapport je vois ces mots: à propos du prix des fers à T.,« tout excessif que soit ce prix ». Je vais vous dire en quoi consiste cet excès: dans le devis, on porte à 40 fr. des fers qui, alors, se payaient couramment à 22 fr. Quand on a l'honneur d'être directeur des travaux...

M. Pennel-Wattinne. — Il est vrai, ce prix est exagéré: mais je vous ferai observer que c'est un prix unique pour tous les fers. Or, dans ces fers, il y a des boulons, des boulons taraudés qui coûtent de 55 à 60 fr. Cela diminue un peu les conditions générales du prix.

M. Auguste Dupire. — Les gros poids sont en fers à T; le prix courant est à 34 fr.

M. Pennel-Wattinne, adjoint. — Oui, mais vous avez des boulons à 60 fr. D'ailleurs, je ne conteste pas qu'il y a une exagération évidente.

M. le docteur Carrette. — Le gros poids présente cette différence de 22 ou 24 à 40; j'estime qu'un directeur des travaux connaît assez son métier pour ne pas se tromper à ce point. On dit que les adjudications sont portées à un prix plus élevé à Roubaix qu'à Tourcoing, soit 10 0/0 de différence; cela tient à ce que les prix de mise en adjudication sont trop élevés pour les matériaux.

En dehors de ces faits, il m'est arrivé d'aller voir diverses constructions entreprises aux frais de la ville. J'ai constaté qu'aux Halles, on a fait des supports pour le marché à la viande; eh bien, ce sont des colonnes beaucoup trop fortes pour le poids qu'elles ont à supporter; de même, dans les travaux du Conditionnement, on a construit des canaux beaucoup trop forts pour la pression qu'ils doivent supporter. C'est encore un reproche à adresser au directeur des travaux, il n'a pas calculé avec assez de précision la résistance qu'il devait opposer à la force. Si nous ne devions pas tout connaître, je n'aurais pas émis ces reproches à l'endroit du directeur des travaux, dont je ne mets pas en doute la loyauté.

M. Vinchon, adjoint. — La condition publique n'a pas été faite par le directeur actuel des travaux!

M. le docteur Carrette. — De temps en temps, il faut des réparations.

M. Vinchon, adjoint. — Le conditionnement est un bâtiment neuf, il n'a pas encore été réparé.

M. le docteur Carrette. Tous les gens comprennent qu'on a payé beaucoup trop, quand on a payé 3,200 francs pour les colonnes des halles.

M. Pennel-Wattinne, adjoint. — La penderie n'est pas exagérée, car elle pèse 250 kilos.

M. le Maire. — Messieurs, nous sortons de la question.

M. le docteur Carrette. — J'ai dit que j'en sortirais: ne sommes-nous pas en session ordinaire?

M. le Maire. — Nous tiendrons compte de vos observations.

M. Alfred Reboux. — On pourrait réviser la série de prix de la ville.

M. Pennel-Wattinne, adjoint. — C'est déjà fait. Nous apporterons à nos constructions toute la simplicité possible, et pour une bonne raison: c'est que nous n'avons pas beaucoup d'argent à dépenser.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Service vicinal. — Création de ressources pour 1885

M. Comerre donne lecture du rapport suivant:

« Messieurs, à la séance du 21 novembre dernier, vous avez renvoyé à vos 3e et 1re commissions l'examen du budget du service vicinal de Roubaix pour 1885.

» Vos commissions ont l'honneur de vous proposer de prendre la délibération suivante:

« Le conseil municipal,

» Vu la lettre de M. le préfet du Nord en date du 3 novembre 1884;

» Vu le budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires de notre commune, dressé pour 1885 par M. l'agent-voyer cantonal, puis vérifié par M. l'agent-voyer d'arrondissement, et s'élevant à la somme de 63,945 fr. 65 c.,

» Délibère:

» Le budget du service vicinal sus-relaté est adopté.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Pose de bordures de trottoirs de la rue de la Gare. Réception définitive.

M. Auguste Dupire lit le rapport suivant:

« Messieurs, lors de la réception des bordures de trotteirs de la rue de la Gare, nous avons dû remettre à plus tard le paiement du solde du compte de M. Pierronne, entrepreneur adjudicataire, la pose desdites bordures laissant à désirer.

» Maintenant que ces bordures vont être déplacées par suite de l'élargissement de ces trottoirs, il nous a paru raisonnable de ne pas exiger ce travail, qui devra être défait.

» En conséquence, nous proposons au conseil d'autoriser le paiement de la somme de 505 fr. 20 c. qui reste due à l'entrepreneur. »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Acquisition d'une partie des mobiliers scolaires et personnel nécessaires pour l'école de garçons de la rue des Arts.

M. Auguste Dupire lit le rapport suivant:

« Messieurs, l'ouverture de l'école rue des Arts devant être effectuée prochainement, vos 3e et 1re commissions ont délégué MM. Faidherbe, Dupire et Leclercq à effet de vérifier l'état des dépenses à faire pour le mobilier scolaire, les peintures murales, les appareils de chauffage, la canalisation, les appareils à gaz et le mobilier personnel de M. le directeur et des professeurs-adjoints.

» Après examen du rapport et du devis dressés par M. le directeur des bâtiments communaux, nous avons reconnu que la somme de 13,824 fr. 66 c. était nécessaire pour finir cette école et compléter le mobilier pour pouvoir la livrer à l'enseignement.

» En conséquence, vos 3e et 1re commissions prient le Conseil de vouloir bien voter et faire inscrire d'urgence au budget supplémentaire de 1884 la somme de 13,824 fr. 66 c.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Cours d'adultes, d'apprentis et de coupe.

M. le docteur Carrette lit le rapport suivant:

« Messieurs, vu la proposition de MM. Faidherbe et Reboux, considérant que les cours actuels d'anglais sont surchargés d'élèves;

» Que la tenue des livres et la comptabilité commerciale sont, à titre d'enseignement, indispensables dans une ville comme la nôtre;

» Nous venons, au nom des 2e et 1re commissions, vous demander la création;

» 1° d'un cours auxiliaire d'anglais;

» 2° d'un cours de comptabilité commerciale.

» L'indemnité allouée à chaque professeur sera de six cents francs. Lesdits professeurs seront nommés par voie de concours.

» Messieurs, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur l'utilité de cette création. Beaucoup de jeunes gens instruits, pourvus de leur diplôme de bachelier, ne connaissent pas la comptabilité. Il faut leur ménager les moyens d'avoir une instruction commerciale plus complète ».

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

(*A suivre.*)

Inondations de la Lys, de la Bonne et de la Clarence à Merville. — Ces divers cours d'eau, sortis de leur lit se déversent, dans toutes les prairies qui entourent Merville, couvrent la route nationale n° 12 qui conduit à la gare, et inondent les rues du Pont-de-Pierre et des Capucins.

Le pont levis de la Lys étant levé, les communications sont interrompues. Le service de voyageurs de la gare en ville se fait en camion spécialement construit pour cet usage.

Les nombreux chantiers de constructions de bateaux et les scieries travaillent encore tant bien que mal pour occuper leur personnel.

Mais les expéditions ne peuvent plus se faire ni par eau ni par chemins de fer.

Hier, à midi, le niveau se maintenait: la côte est de 2 m. 55 c. au-dessus de zéro.

Dunkerque. — *La Tempête.* — Une dépression barométrique, comme il n'en a pas été observé depuis longtemps, s'est opérée depuis vingt-quatre heures.

Le baromètre qui, hier, marquait 76 centimètres, est tombé ce matin à 70 centimètres, ce qui fait prévoir d'effroyables tempêtes.

Les stations météorologiques ont avisé tous les ports de mer de cette étrange perturbation atmosphérique.

— *Naufrage.* — L'ancienne drague *Fives-Lille*, appartenant à M. Noël Dubuisson, amarrée dans l'avant-port, à la hauteur des grues des Ponts-et-Chaussées, a sombré dans la nuit de samedi à dimanche pendant la tempête. On espère pouvoir la relever.

— *Disparition.* — Le nommé W... devait se marier avec une demoiselle T... de Coudekerque-Branche. La veille de son mariage il partit pour Bergues, afin de terminer quelques préparatifs pour la cérémonie; il emportait avec lui une somme de 125 francs pour une course dont son futur beau-frère l'avait chargé.

Le lendemain, la fiancée attendit en vain son fiancé, W... a disparu et on craint qu'il n'ait été victime d'un guet-apens.

Une enquête est ouverte.

Anzin. — Samedi, vers dix heures du soir, le nommé Edmond Echambrener, ouvrier verrier, âgé de trente ans, regagnait son domicile, après avoir touché sa quinzaine; il fut assailli rue de l'Escaut par trois individus, qui, après l'avoir battu et blessé assez grièvement, le dépouillèrent de son argent.

Les auteurs de cette agression sont inconnus.

Valenciennes. — *Conseil municipal.* — Le *Courrier de la frontière*, rendant compte de la dernière séance du conseil municipal, dit ce qui suit:

« On lit une lettre du député opportuniste de la 2e circonscription, laquelle arrive un peu tard et manque complètement d'opportunité. Cette lettre, relative à la garnison et à une demande d'argent de la ville, pour exécuter les travaux des eaux des caves, ne nous apprend rien.

» M. Raynal n'a pas encore pris connaissance de la question; quant à la garnison, M. Girard recommande à la moindre alerte d'écrire soit à lui, soit à Casimir. Quant à son collègue M. Giard, M. Girard n'en parle pas.

» Nous n'avons pas les idées de M. Giard, mais il nous semble souverainement *inconvenant* et souverainement *malavroit* d'écarter le *seul député de Valenciennes* des questions qui intéressent toute la ville.

» Si la ville s'était adressée à M. Giard, il y a longtemps que nous aurions eu une réponse et probablement celle-ci eut été favorable. Le gouvernement a intérêt à ménager M. Giard, qui est indépendant, et n'a aucune raison d'accorder quoique ce soit à M. Girard dont le dévouement lui est acquis, quoiqu'il en arrive. Notre ville, dans l'intérêt général, devrait, une fois pour toutes, se mettre au-dessus des coteries vulgaires et étroites de l'opportunisme. N'écarte-t-elle pas également et systématiquement de toutes les réunions, etc. les deux conseillers généraux de la ville!

» Nous sommes d'autant plus à l'aise pour protester, que nous ne partageons pas les idées de ces messieurs ».

Cambrai. — Hier, dans la matinée, un soldat du 1er de ligne, nommé Coquerelle, appartenant à la 2e compagnie du 1er bataillon, de la classe 1882, est tombé du haut des remparts de la citadelle dans les fortifications, et d'une hauteur de 20 mètres. Il a reçu des lésions internes qui ont nécessité son transport d'urgence à l'hôpital militaire. Ce militaire est mort hier soir.

Bailleul. — Dans la soirée de dimanche dernier, le sieur Henri Degryse, âgé de dix neuf ans, natif de Dranoutre (Belgique), s'est volontairement noyé dans la fosse de la pâture Garbedoen, section de la Poterie. Ce jeune homme s'est suicidé à la suite de peines de cœur.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Un terrible accident a causé la mort d'un ouvrier à la gare d'Arras. Cet ouvrier, nommé Létocquart, était aiguilleur; il faisait son service lorsque son pied fut pris dans un rail. Le malheureux fit des efforts pour le retirer; mais, avant qu'il pût y parvenir, un wagon qui était en mouvement, arriva sur lui et l'écrasa.

Calais-Saint-Pierre — Samedi, le maire a prononcé le divorce des époux E... C'est le premier divorce qui ait été prononcé dans l'arrondissement.

— La tempête continue à souffler nord; hier, le navire *Lucien*, de Gravelines, chargé de charbon, est entré ici au milieu de la tourmente sans avarie.

Le service des paquebots continue à se faire régulièrement.

Bapaume. — M. le général Faidherbe se propose de faire déposer, lors du service anniversaire de la bataille de Bapaume, une couronne mortuaire sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Rumaucourt. — *Un terrible accident.* — Un nouvel accident, aussi grave que les précédents, est arrivé à la distillerie de cette commune, vendredi dernier, vers onze heures du matin.

La fabrication venait d'être terminée, et les ouvriers étaient en train de nettoyer les appareils de l'usine, lorsque l'un d'eux ouvrit la soupape d'un réservoir. Avait-il pris les précautions nécessaires? Toujours est-il que l'eau bouillante, qui en sortit abondamment, rejaillit sur lui et deux de ses camarades.

NORD

Nominations ecclésiastiques — MM Fiéves, vicaire d'Annœulin, est transféré à Hautmont; Deguquier, vicaire de Valenciennes-faubourg, est transféré à Lille Sacré-Cœur; Carpentier, vicaire de Viesly, est transféré à Steenwerck; Machu, vicaire de Marchiennes, est transféré à Armentières St-Waast; Pierraz, vicaire de Canteleu, est transféré à Fournes-en-W.; Ficheux, vicaire de Wallers, est transféré à Haussy.

Les nouveaux prêtres dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-dessous: MM. Boy, de Bouvignies, vicaire à Viesly; Bouqueau, de Valenciennes, professeur au Petit-Séminaire, à Cambrai; Butel, de Wargnies-le-Grand, vicaire à Auby; Dubois, d'Ostricourt, vicaire à Roubaix Saint-Sépulcre; Dumortier, d'Estaires, vicaire à Caudry; Dubray, de Faillencourt, vicaire à Marchiennes; Degruson, d'Estaires, vicaire à Annœulin; Claire, d'Hallum, vicaire à Linselles; Liénard, de Viesly, vicaire à Wallers; Germe, d'Abancourt, vicaire à Saint-du-Nord; Arnould, du séminaire de St-Sulpice, vicaire à Merville; Cavrois, du séminaire de St-Sulpice, vicaire à St-Saulve; Rafin, du séminaire de St-Sulpice, vicaire à Valenciennes-faubourg.

— Nous apprenons la mort de M. l'abbé Cappelaere, curé de Boue, décédé samedi, à l'âge de 78 ans. Il était curé de cette paroisse depuis 1845.

FEUILLETON DU 23 DÉCEMBRE — (N° 25.)

LA PEAU DU MORT

XIII

SUITE.

— Je te le jure!

— Merci, fit Montussan, qui n'en ferma pas moins la porte à double tour et mit la clef dans sa poche.

Riaux habitué à ses allures fantasques le laissa faire sans même y prendre garde.

— Est-ce que tu ne veux pas venir avec moi? dit le bohème.

— Ma foi non. Je ne veux pas courir au devant d'ennuis sans nombre.

— Et lesquels, bon Dieu?

— Comment! lesquels? Mais, mon cher ami, crois-tu qu'on a oublié nos noms chez le commissaire de police qui nous a interrogés le matin de l'algarade?

— Tiens! c'est vrai.

— Crois-tu qu'on ne va pas nous appeler chez le juge d'instruction pour nous faire donner des détails sur ce que nous avons vu pendant la nuit où tu m'as entraîné dans cette galère?

— C'est encore vrai, nous voilà témoins.

— Et Dieu sait ce que cela va nous coûter de temps perdu, de promenades au Palais de Justice, d'interrogatoires fatigants.